



### **Louis-Napoléon est élu député**

Le 4 juin 1848, candidat à l'Assemblée nationale constituante, Louis-Napoléon Bonaparte est élu dans quatre départements : la Seine, l'Yonne, la Charente-Inférieure et la Corse. Ses cousins les princes Napoléon-Jérôme, Pierre Bonaparte et Lucien Murat sont aussi parmi les nouveaux élus. L'élection de Louis-Napoléon est suivie de manifestations populaires qui inquiètent la nouvelle assemblée composée de 900 élus dont 500 républicains modérés, 300 monarchistes (orléanistes et légitimistes), une centaine de républicains démocrates et socialistes ainsi qu'une poignée de bonapartistes. Le 12 juin, Alphonse de Lamartine propose à ses collègues parlementaires de rendre exécutoire la loi d'exil du 10 avril 1832 qui interdisait le territoire français aux membres des familles ayant régné sur la France dans le cas où Louis-Napoléon s'aviserait de rentrer. Sa proposition est finalement rejetée. Néanmoins, le 16 juin, accusé d'appeler à la révolte, Louis-Napoléon annonce renoncer à remplir son mandat.

Louis-Napoléon décide alors de se présenter aux élections législatives intermédiaires des 17 et 18 septembre 1848. Candidat dans les quatre départements qui l'avaient déjà élu en juin, il est aussi candidat en Moselle. Élu dans ces départements, il rentre alors en France et s'installe à Paris le 24 septembre. Le lendemain, son élection est validée à l'unanimité par l'Assemblée où il peut enfin siéger.